



# **NOTICE DESCRIPTIVE SOMMAIRE**

Conforme à l'arrêté du 10 mai 1968  
(application de l'article 18 du décret n° 67-1166 du 22 décembre 1967)



## **Opération de construction neuve EPINAY SUR SEINE « 77, av. d'Enghien »**

**61 logements collectifs en accession sociale  
Rue Gustave Caillebotte et Rue Jules Michelet**

Juillet 2016



## **PREAMBULE**

La présente notice descriptive a pour objectif d'informer sur les caractéristiques générales de la construction projetée.

Elle a été établie avant le choix définitif et la mise en œuvre des différents matériaux ou appareils énoncés. De ce fait, les normes ainsi que les types de matériaux et d'appareils indiqués ci-après ne constituent qu'un cadre général définissant la qualité du programme de construction.

Le réservant aura la faculté d'apporter à cette nomenclature tout changement qui lui serait imposé ou qui lui paraîtrait nécessaire, dans la mesure où il n'en résulterait aucune augmentation de prix pour le réservataire et où les matériaux et appareils présenteraient des caractéristiques de qualité équivalente.

De même, il est précisé que les cotes et surfaces mentionnées dans la présente notice et sur les plans sont indiquées sous réserve des tolérances de construction et que la société pourrait être amenée à les modifier dans les mêmes conditions que ci-dessus.

L'implantation des équipements ou appareils y est, par ailleurs, figurée à titre indicatif. Les retombées, soffites, faux-plafonds qui y sont figurés sont susceptibles d'être modifiés ou créés ultérieurement à la présente notice.

## SOMMAIRE

1.	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE .....	4
2.	LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS.....	8
3.	ANNEXES PRIVATIVES.....	20
4.	PARTIE COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE .....	21
5.	EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE .....	26
6.	PARTIES COMMUNES EXTERIEURES ET LEURS EQUIPEMENTS.....	29

<b>1 - CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE</b>
--

**1.1 INFRASTRUCTURE****1.1.1. Fouilles**

Terrassement en pleine masse dans terrain de toute nature.

**1.1.2. Fondations**

Par semelles superficielles selon étude de sol.

**1.1.3 Plancher bas**

Il sera constitué par un dallage selon l'étude de sol.

**1.2 MURS ET OSSATURE****1.2.1. Murs du sous-sol :**

## 1.2.1.1. Murs Périphériques

Les murs de sous-sols seront réalisés sur la périphérie en béton armé suivant l'étude de structure. Sur la face extérieure des parties de murs autres que celles coulées contre terre, il sera appliqué une peinture à base de produit bitumineux.

## 1.2.1.2. Murs de refends

Les murs et poteaux seront réalisés en béton armé selon les études de structures et les normes en vigueur.

**1.2.2. Murs de façade :**

Voiles de 15 cm minimum en béton armé avec isolation thermique par l'intérieur sur toutes les façades. Nature et épaisseur selon étude thermique pour l'obtention RT 2012 -20 % par matériaux conformes à la norme NF P01-010.

Finition extérieure selon repérage des plans de façades par :

- Enduits de ravalement monocouche sur béton avec finition en gratté fin, teinte suivant nuancier standard de la gamme du fabricant cis tableaux et voussures.
- Plaquettes de parement en terre cuite, les tableaux et voussures sont en enduit.
- Bardage zinc naturel à joint debout.

**1.2.3. Murs pignons :**

Sans objet

**1.2.4. Murs mitoyens :**

Sans objet

<b>1.2.5. Murs extérieurs divers (loggias, terrasses, balcons)</b>	Dito 1.2.2.
<b>1.2.6. Murs porteurs à l'intérieur Des locaux (refends) :</b>	Voiles en béton armé ou maçonneries enduites aux deux faces, épaisseur selon calculs de structure, avec poteaux et retombées de poutres selon nécessité structurelle.
<b>1.2.7. Murs ou cloisons séparatifs :</b>	
1.2.7.1. Entre locaux privatifs contigus	Voiles en béton armé de 18 cm minimum avec épaisseur complémentaire selon étude acoustique.
1.2.7.2. Entre locaux privatifs et autres locaux	Voiles en béton armé de 18 cm minimum avec épaisseur complémentaire selon étude acoustique.
	Au droit des locaux non chauffés, mise en œuvre d'une isolation thermique, nature et épaisseur selon étude thermique pour l'obtention RT 2012-20% et compatible avec l'étude acoustique par matériaux conformes à la norme NF P01-010.
	Au droit des locaux chauffés, mise en œuvre éventuelle d'un complexe isolant par matériaux conformes à la norme NF P01-010 selon étude acoustique ou thermique pour l'obtention RT 2012-20%.
<b>1.3 <u>PLANCHERS</u></b>	
<b>1.3.1. Planchers sur étage courant :</b>	Dalles pleines coulées en place en béton armé de 18 cm d'épaisseur minimum avec chape coulée en place sur résilient acoustique type ASSOUR V ou équivalent.
<b>1.3.2. Planchers sous terrasse :</b>	Dalle pleine de 18 cm minimum avec isolation thermique en mousse de polyuréthane conforme à la norme NF P01-010, épaisseur selon étude thermique, et étanchéité bicouche.
<b>1.3.3. Planchers sur locaux divers (entrées, circulations, techniques et locaux divers) :</b>	Dalle pleine en béton armé de 20 cm minimum avec isolation en sous face, nature et épaisseur selon étude thermique pour l'obtention RT 2012-20% par matériaux conformes à la norme NF P01-010.
	Le plancher disposera d'une chape flottante sur résilient acoustique type ASSOUR V ou équivalent pour l'ensemble des parties privatives.
<b>1.3.4. Planchers sur locaux non chauffés ou ouverts :</b>	Entre logements et parkings : Dalle pleine en béton armé de 23 cm avec isolation en sous face, nature et épaisseur selon étude thermique pour l'obtention RT 2012-20% par matériaux conformes à la norme NF P01-010.
	Le plancher recevra, au droit des parties privatives, un complexe composé d'une chape flottante posée sur isolant thermique et phonique par matériaux conformes à la norme NF P01-010 (selon étude

**1.3.5 Planchers sous toitures :**

acoustique ou thermique pour l'obtention RT 2012-20%).

Sans objet.

**1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION****1.4.1. Entre pièces principales :**

Cloisons de type Placopan d'épaisseur 50 mm.(conforme à la norme NF P01-010).

**1.4.2. Entre pièces principales et pièces de service :**

Cloisons de type Placopan d'épaisseur 50 mm.(conforme à la norme NF P01-010).  
Panneaux hydrofuges coté salle de bains et salle d'eau.

**1.5 ESCALIERS****1.5.1. Escaliers principaux :**

Escaliers des étages supérieurs en béton armé préfabriqué désolidarisé des voiles de la cage.

**1.5.2. Escaliers de secours :**

Escaliers du sous-sol en béton armé préfabriqué désolidarisé des voiles de la cage.

**1.6 CONDUITS DE FUMÉE ET DE VENTILATION****1.6.1. Conduits de fumée des locaux de l'immeuble :**

Sans objet.

**1.6.2. Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble :**

Logements : Ventilation de type mécanique contrôlée simple flux hygroréglable type B avec conduits en tôle d'acier galvanisé placés dans les gaines et raccordés sur un extracteur « basse consommation » en terrasse inaccessible. Entrées d'air hygroréglables selon calculs.

Locaux techniques, chaufferie, vélos : Prises d'air VB et VH en façades ou gaines techniques.  
Local OM : VMC

**1.6.3. Conduits d'air frais :**

Les conduits d'air frais des locaux en sous-sol seront réalisés en maçonnerie, plaques de plâtre ou staff.

**1.6.4. Conduits de fumée de chaufferie**

Inox.

**1.6.5. Ventilation haute de chaufferie :**

Voir article 1.6.2

**1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS****1.7.1. Chutes d'eaux pluviales :**

En intérieur : Chutes en tuyaux PEHD en gaines.  
En extérieur : Chutes en zinc naturel.

**1.7.2. Chutes d'eaux usées :**

Chutes en tuyaux PEHD en gaines.

**1.7.3. Canalisations en sous-sol :**

Collecteurs en PVC en plancher haut du parking et protection mécanique pour les traversées verticales (en tôle pliée formant un U de hauteur 90 cm) et

**1.7.4. Branchements aux égouts :**

pour les traversées horizontales en fond de places de stationnement à moins de 1,50 m de haut (en barres d'acier peintes) dans le volume du parking, suivant nécessité.

Raccordements des réseaux eaux pluviales et eaux usées du bâtiment suivant les directives des services des égouts de la ville d'EPINAY.

**1.8 TOITURES****1.8.1. Charpente, couverture et accessoires :**

Sans objet.

**1.8.2. Etanchéité et accessoires :**

Terrasses inaccessibles :  
Etanchéité bicouche sur isolation thermique en mousse de polyuréthane conformes à la norme NF P01-010, épaisseur selon étude thermique pour l'obtention RT 2012-20% et protection lourde par gravillons ou végétalisées type TOUNDRA, suivant plans.

Terrasses accessibles :  
Etanchéité bi-couche sur isolation thermique en mousse de polyuréthane, épaisseur selon étude thermique pour l'obtention RT 2012-20%, et dalles sur plots béton en gravillons lavés.

**1.8.3. Souches et cheminée, ventilation, et conduits divers :**

Exutoire de désenfumage en terrasse inaccessible de 1 m<sup>2</sup> en plan au droit du palier de l'escalier du dernier niveau desservi.

**1.8.4. Panneaux solaires :**

Sans objet.

<b>2 - LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS</b>
--

<b>2.1 SOLS ET PLINTHES</b>	
<b>2.1.1. Sols et plinthes des pièces principales :</b>	<p>Sol PVC de type Living de TARKETT (U2SP3)          Plinthes en bois peintes de 7 cm de hauteur à bords droits.          Les logements à RDC recevront un carrelage de type 30X30 de chez DESVRES U2SP2 (plinthes assorties) posé sur chape décrite chapitre 1.3.4.</p>
<b>2.1.2. Sols et plinthes des pièces de service :</b>	Dito 2.1.1
<b>2.1.3. Sols et plinthes des entrées et dégagements :</b>	Voir 2.1.1
<b>2.1.4. Sols des balcons et loggias :</b>	<p>Sol en béton lissé et peinture anti poussière avec forme de pente vers l'extérieur ou dispositif de récupération des eaux au droit des seuils de baies et évacuation par descente pluviale et trop-plein par pissette.</p>
<b>2.1.5. Terrasses privatives :</b>	Complexe étanché et dalles sur plots (couleur définie par l'architecte).
<b>2.2 REVETEMENTS MURAUX (autres que <u>enduit/peinture, papiers peints et tentures</u>)</b>	
<b>2.2.1. Pièces de service (salles de bains, salles d'eau et cuisine):</b>	<p><u>Salle de bains et salle d'eau:</u>          Grès émaillé format 25 x 40 de marque DESVRES blanche avec listel couleur au-dessus de la baignoire ou au dessus de la douche, jusqu'à hauteur d'huisserie.          Tablier de baignoire en panneau mélaminé démontable</p> <p><u>Cuisine :</u> Faïence murale blanche brillante de 20 x 20 cm DESVRES sur 60 cm de hauteur au-dessus du plan de travail.          Les autres parois sont en peinture de couleur Blanche satinée lessivable.</p>
<b>2.2.2. Autres pièces :</b>	Sans objet



### **2.3 PLAFONDS** **(sauf peinture, tentures) :**

#### **2.3.1. Pièces intérieures :**

Enduit de surfacage avant peinture.

Plafond Pièce Humide : peinture acrylique satinée.  
Plafond Pièce Séche : peinture acrylique mate.

#### **2.3.2. Séchoirs à l'air libre :**

Sans objet.

#### **2.3.3. Loggias :**

Sans objet.

#### **2.3.4. Sous-face des balcons :**

Ragréage soigné avant peinture.

### **2.4 MENUISERIES EXTERIEURES**

#### **2.4.1. Pièces principales :**

Menuiseries PVC monobloc blanches (*A\*3 E\*6A V\*42*). Indice d'affaiblissement acoustique conforme à la réglementation et au classement des voies d'infrastructure environnantes. Ouvrants à la française avec double vitrage en basse émissivité et lame de gaz argon, selon étude thermique et acoustique pour l'obtention RT 2012-20%.  
Bavette aluminium thermolaquée.  
Seuil type handicapé sur une baie au droit de tous les balcons et terrasses d'une profondeur supérieure à 59 cm.

#### **2.4.2. Pièces de service :**

Menuiseries PVC monobloc blanches (*A\*3 E\*6A V\*42*). Indice d'affaiblissement acoustique conforme à la réglementation et au classement des voies d'infrastructure environnantes. Ouvrants oscillo-battants ou battants avec double vitrage en basse émissivité et lame de gaz argon, selon étude thermique et acoustique pour l'obtention RT 2012-20%, vitrage dépoli.  
Bavette aluminium thermolaquée.

### **2.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS**

#### **2.5.1. Pièces principales :**

Toutes les baies sont équipées de volets roulants en PVC, coffre intégré à la menuiserie et commande manuelle. Au rez-de chaussée, les volets roulants sont équipés d'une lame finale renforcée.

#### **2.5.2. Pièces de service :**

Dito 2.5.1.  
Les cuisines fermées et salles de bains (hors RDC)

## **2.6 MENUISERIES INTERIEURES**

### **2.6.1. Huisseries et batis :**

ne recevront pas d'occultations.

Huisseries métalliques.

### **2.6.2. Portes intérieures :**

Porte isoplane de 83 cm alvéolaire de 40 mm prépeinte, serrure à larder à bec de cane, à fermeture par verrou décondamnable pour la salle de bains, la salle d'eau, le wc, et à clef pour les chambres; compris béquilles finition aluminium brossé et butoirs de porte nickel mat à cerclage caoutchouc.

### **2.6.3. Impostes en menuiseries :**

Sans objet.

### **2.6.4. Portes palières :**

Bloc porte isophonique avec moulures extérieures, blindée niveau 1, serrure de sécurité A2P\* à trois points, ergots anti-dégondable, seuil à la suisse ainsi que de 2 judas optiques (1,25 m et 1,60 m) selon nécessité réglementaire, compris béquilles en aluminium, butoirs de porte nickel mat à cerclage caoutchouc.

### **2.6.5. Placards :**

Façades coulissantes en mélaminé de 10 mm avec profil acier laqué de chez ROLLER type Premium ou équivalent, compris rail et roulement à cassettes. Les placards inférieurs à 80 cm seront équipés d'une porte ouvrant à la française. Localisation suivant plans

### **2.6.6. Portes de locaux de rangements :**

Dito 2.6.2.

### **2.6.7. Moulures et habillages :**

Habillage des huisseries acier de portes palières par moulure bois à peindre sur face extérieure.

### **2.6.9. Escalier intérieur :**

Sans objet.

## **2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS :**

### **2.7.1. Garde-corps et barre d'appui :**

Suivant plans, garde-corps en tôle thermolaquée avec une main courante en tube en 40 mm de section.

### **2.7.2. Grilles de protection de baies :**

Sans objet.

### **2.7.3. Ouvrages divers :**

Pare-vue en vitrage trempé dépoli avec encadrement en acier thermolaqué de 40 x 40 mm de section. Hauteur totale minimale 1,80 m par rapport au sol adjacent.

## **2.8 PEINTURE**

### **2.8.1. Peinture extérieures et vernis :**

2.8.1.1. Sur menuiseries :	Sans objet.
2.8.1.2. Sur fermetures et protections :	Sans objet.
2.8.1.3. Sur serrurerie :	Selon localisation, peinture anti-rouille et 2 couches de peinture satinée (hors thermolaquage)
2.8.1.4. Sur enduits, habillages en bois, staffs ou autres, murs et plafonds des loggias, sous-face et rives des balcons :	Sans objet.
<b>2.8.2. Peinture intérieure :</b>	
2.8.2.1. Sur menuiseries :	Finition par deux couches de peinture acrylique blanche « mat-satin » après préparation soignée et adaptée au support.
2.8.2.2. Sur murs :	Pièces sèches : Peinture acrylique satinée blanche en deux couches projetées.  Pièces humides : Peinture acrylique satinée blanche en deux couches projetées (en complément de la faïence).
2.8.2.3. Sur plafonds :	Pièces sèches : Peinture acrylique mate blanche en deux couches projetées.  Pièces humides : Peinture acrylique satinée blanche en deux couches projetées.
2.8.2.4. Sur canalisations et divers	Deux couches de peinture satinée blanche spécialement adaptée au support sur les canalisations PVC apparentes.
<b>2.8.3. Papiers peints :</b>	
2.8.3.1. Sur murs :	Sans objet.
2.8.3.2. Sur plafonds :	Sans objet.
<b>2.8.4. Tentures (tissus, plastifiées, etc.): toiles</b>	
2.8.4.1. Sur murs :	Sans objet.
2.8.4.2. Sur plafonds :	Sans objet.
<b>2.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS</b>	
<b>2.9.1. Equipements ménagers :</b>	
2.9.1.1. Bloc évier, robinetterie :	Evier acier inoxydable 18/10 de 1,20 x 0,60 m selon plans, simple ou double bac suivant plans. Compris vidange, trop plein, bonde à grille, bouchon, chaînette et siphon PVC.
2.9.1.2. Appareil et mobilier :	Cuisines : Meuble sous évier en mélaminé avec réservation

	pour encastrement possible d'une machine, plus 1 porte. Compris tablettes intérieures et découpes latérales pour canalisations.
2.9.1.3. Evacuation des déchets :	Sans objet.
2.9.1.4. Armoire sèche-linge :	Sans objet.
<b>2.9.2. Equipements sanitaires et plomberie</b>	
2.9.2.1. Distribution eau froide :	En gaine technique palière, un robinet de coupure générale par logement ainsi qu'une manchette selon prescriptions du concessionnaire permettant la pose de compteurs individuels, avec télérelevage possible.  Distribution horizontale apparente en cuivre (conforme à la norme NF P01-010) ou tube multicouche type PEX-AL-PEX et par tubes polyéthylène réticulés sous fourreaux en dalle.
2.9.2.2. Distribution collective d'eau chaude :	En gaine technique palière, un robinet de coupure générale par logement ainsi qu'une manchette selon prescriptions du concessionnaire permettant la pose de compteurs individuels, avec télérelevage possible.  Distribution horizontale apparente en cuivre ou tube multicouche type PEX-AL-PEX et par tubes polyéthylène réticulés sous fourreaux en dalle.
2.9.2.3 Production et distribution d'eau chaude individuelle :	Sans objet
2.9.2.4. Evacuations :	Evacuation des appareils sanitaires par tuyaux PVC jusqu'aux colonnes d'évacuation.
2.9.2.5. Distribution du gaz :	Sans objet dans les logements.
2.9.2.6. Branchements en attente :	Alimentation eau froide pour lave vaisselle sous le meuble évier avec robinets d'arrêt et une évacuation double siphonnée en PVC.  Alimentation eau froide pour lave linge sous le meuble évier avec robinet d'arrêt double et une évacuation siphonnée en PVC. L'alimentation et l'évacuation pourront être prévues en remplacement dans la salle d'eau ou salle de bains selon les plans architecte.

Sur les terrasses avec jardin à rez-de-chaussée :  
Une alimentation en eau froide avec robinet à bec à raccord fileté et dispositif antipollution.  
Un robinet de purge à l'intérieur du logement sous le meuble évier.

Tous les appareils sanitaires sont de ton blanc.

2.9.2.7. Appareils sanitaires :

Baignoires :

Baignoire en acier émaillé de 170 x 70 cm.

Type Contesa de ROCA ou équivalent.

Il sera prévu un raccordement de la baignoire sur un siphon de douche siphon à grand débit encastré en dalle pour l'installation ultérieure d'une douche accessible aux handicapés (Loi du 11 février 2012 applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010).

Lavabos :

Lavabo sur colonne (60x49 cm) en porcelaine

blanche émaillée POLO de chez ROCA ou équivalent.

Douches :

Receveur de douche extra plat en porcelaine vitrifiée 100x80 ROCA série Atlas ou équivalent.

WC :

Ensemble sur pied en porcelaine vitrifiée ROCA de type Polo ou équivalent, avec réservoir éco 3/6 litres attenante avec mécanisme double chasse, abattant double.

2.9.2.8. Robinetterie :

Baignoires :

Mitigeur bain / douche type Victoria classic de chez ROCA ou équivalent.

Douchette 2 jets Tempesta classique de chez GROHE ou équivalent.

Lavabos :

Mitigeur monotrou posé sur lavabo type Victoria C3 de chez ROCA ou équivalent avec tirette pour bonde.

Douches :

Mitigeur de douche type Victoria classic de chez ROCA ou équivalent.

2.9.2.9. Accessoires divers :

Miroir de 60 cm de haut et 100 cm de large au-dessus des lavabos des salles de bains et salles d'eau surmonté d'un bandeau lumineux.

**2.9.3. Equipements électriques :**

2.9.3.1. Type d'installation :

Conduits encastrés dans les planchers, murs béton armé ou cloisons.

2.9.3.2. Puissance à desservir :

A desservir en 220 V monophasé.  
Suivant calcul et nombre de pièces, de 3 à 12 kVA  
selon norme NF C 14-100.

2.9.3.3. Equipement de chaque pièce :

Aucune fourniture de lustrerie.  
Les centres ou appliques sont constitués d'une sortie de fil avec dispositif de connexion de luminaire et d'une fiche-douille DCL. Les prises de courant seront posées à 40 cm de hauteur sauf indication contraire. Appareillage encastré blanc à vis de type Espace ARNOULD ou équivalent.

a) Entrées :

1 point lumineux au centre, commandé par simple allumage, va-et-vient ou télérupteur selon configuration de la pièce. Ce point lumineux pourra être commun avec celui du séjour pour les petites entrées ouvertes sur le séjour.

1 prise de courant 10/16 A + T.

1 détecteur de fumée type DAAF à piles.

b) Cuisines des 2P et plus :

1 prise 16 A+T handicapés près de l'interrupteur à 1,10 m.

1 centre en plafond + 1 applique commandé (H 1,80 m) par interrupteur double.

3 prises de courant simples de 10/16 A + T au-dessus du plan de travail à 1,10 m.

2 prises de courant de 10/16 A + T à 0,40 m du sol.

1 prise 16 A + T machine à laver le linge.

1 prise 16 A + T lave-vaisselle.

1 prise 10/16 A + T réfrigérateur.

1 sortie de fil 32 A + T four et plaques électriques.

1 sortie de fil 16 A+T à 1,80 m pour hotte.

1 prise communication RJ 45 à 1,10 m.

c) WC indépendant :

1 prise 16 A+T handicapés près de l'interrupteur à 1,10 m si le wc fait partie de l'unité de vie handicapé.

1 centre en plafond.

d) Séjours :

1 prise 16 A+T handicapés près de l'interrupteur à 1,10 m.

1 centre.

5 prises de courant 16 A + T (avec 1 prise pour 4 m<sup>2</sup> utiles)

1 prise TV-FM-Sat.

1 prise communication RJ 45.

e) Chambres :

1 prise 16 A+T handicapés près de l'interrupteur à 1,10 m de la chambre de l'unité de vie.

1 centre au plafond.

3 prises de courant 16 A + T.

1 prise TV-FM-Sat dans la chambre principale.

1 prise communication RJ 45 dans la chambre principale.

f) Salles de bains / Salles d'eau :

1 prise 16 A+T près de l'interrupteur à 1,10 m si la salle d'eau fait partie de l'unité de vie handicapés.

1 centre en plafond.

1 applique DCL au dessus du lavabo.

1 prise de courant 10/16 A + T à 1,10 m à proximité du miroir (Selon possibilité laissée par la norme NF C15-100).

(1 prise 16 A + T machine à laver le linge à 0,40 m, selon plans).



	g) <u>Dégagements:</u> 1 centre commandé par interrupteur simple, va-et-vient ou télérupteur. 1 prises de courant 10/16 A + T à partir de 4 m <sup>2</sup> de surface utile.
	h) <u>Terrasses :</u> 1 prise étanche type Plexo 10/16 A + T. Les terrasses à rez de chaussée recevront 1 applique équipée d'un hublot étanche avec commande de l'intérieur.
2.9.3.4. Sonnerie de porte palière :	1 appel à la porte palière pour la sonnerie. 1 sonnette un ton (en tableau d'abonné). 1 moniteur vidéo type URMET-CAPTIV ou équivalent, avec combiné, dispositif de commande d'ouverture de la porte du hall et boucle auditive.
<b>2.9.4. Chauffage, cheminée, ventilation</b>	
2.9.4.1. Type d'installation :	L'installation de chauffage sera de type gaz collectif pour l'eau chaude sanitaire et le chauffage.
2.9.4.2. Température :	Températures garanties dans les pièces principales : +19°C et +20°C dans les salles de bains par -7°C à l'extérieur.
2.9.4.3. Appareils d'émission de chaleur :	Chauffage dans toutes les pièces type CLASSIC de chez H.M. blanc avec robinet thermostatique type DANFOS, ou équivalent. Puissances de tous les appareils suivant étude thermique.
2.9.4.4. Conduits de fumée :	Sans objet dans les logements.
2.9.4.5. Conduits et prises de ventilation :	Ventilation mécanique contrôlée type simple flux hygroréglable type B, extraction par bouches d'extraction hygroréglables dans les pièces humides. Dimensionnement suivant calcul thermique.
2.9.4.6. Conduits et prises d'air frais :	Entrées d'air hygroréglables intégrées en coffres de volets roulants.
<b>2.9.5. Equipement intérieur des placards :</b>	
2.9.5.1. Placards :	Dans le placard de l'entrée : Tablette chapelière en mélaminé blanc avec tringle chromée et recoupement vertical au milieu selon la taille du placard.
2.9.5.2. Pièces de rangements :	Sans objet.
<b>2.9.6. Equipements et Télécommunications :</b>	
2.9.6.1. Radio - TV :	Un fourreau aiguilleté entre la gaine palière courants faibles et le tableau électrique de chaque logement,

	<p>puis du tableau à la prise borgne en séjour, pour l'installation éventuelle du câble optique. Chaque prise TV/FM/Sat sera installée à proximité immédiate d'une prise 16A +T.</p>
<p>2.9.6.2. Téléphone :</p>	<p>Chaque prise RJ 45 sera montée en étoile et à proximité immédiate d'une prise 16 A+T.</p>
<p>2.9.6.3. Commande d'ouverture de porte immeuble :</p>	<p>la</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Digicode à l'extérieur de l'immeuble et en portail du porche sur rue.</li><li>- Vidéophone de type URMET-CAPTIV ou équivalent pour logiciel de gestion à définir, équipé d'une caméra, avec boucle auditive reliée aux logements, d'un contact à clef pour les copropriétaires avec lecteur de badges VIGIK pour les résidents et les concessionnaires, dans le sas d'entrée de l'immeuble.</li></ul>
<p><b>2.9.7. Autres équipements :</b></p>	<p>Sans objet.</p>

<b>3 - ANNEXES PRIVATIVES</b>
-------------------------------

**3.1 CAVES, CELLIERS :**

<b>3.1.1. Murs ou cloisons :</b>	Sans objet
<b>3.1.2. Plafonds :</b>	Sans objet
<b>3.1.3. Sols :</b>	Sans objet
<b>3.1.4. Portes d'accès :</b>	Sans objet
<b>3.1.5. Ventilation naturelle :</b>	Sans objet
<b>3.1.6. Equipement électrique :</b>	Sans objet

**3.2 BOX ET PARKINGS COUVERTS**

<b>3.2.1. Murs ou cloisons :</b>	Murs en béton armé, béton préfabriqué ou maçonnerie.
<b>3.2.2. Plafonds :</b>	En béton armé brut de décoffrage. Sous les parties chauffées, nature et épaisseur de l'isolation selon étude thermique, conforme à la norme NF P01-010.
<b>3.2.3. Sols :</b>	<p>Dalles et dallage en béton surfacé par mortier durcisseur chargé en silex type Surfaquartz gris, avec forme de pente et avaloirs.</p> <p>Peinture de délimitation des places de parking par bandes, de numérotation de places au mur, de logos handicapés, et de zones de stationnement interdit (porte de parking...).</p> <p>Sas de parkings : Par peinture anti-poussière, y compris façon de plinthe en peinture anti-poussière de 10 cm de haut.</p>
<b>3.2.4. Portes d'accès :</b>	Porte automatique basculante, en tôle d'acier laquée nervurée Type SINDAUR ou équivalent, avec télécommande.
<b>3.2.5. Ventilation :</b>	Extraction naturelle avec grilles thermolaquées en façades ou en édicule.
<b>3.2.6. Equipement électrique :</b>	<p>Eclairage par tubes fluorescents étanches, à haut rendement avec balast électronique, type Park MAZDA ou équivalent pour un niveau d'éclairement de 50 lux en tout point des circulations et 20 lux en fond de places de stationnement, 1/3 en permanent et 2/3 commandés par bouton poussoir sur minuterie ou détecteur de présence avec recoupement de zones.</p> <p>Ouverture de porte de parking par télécommande.</p>

**3.3. PARKINGS EXTERIEURS :**

<b>3.3.1. Sols :</b>	Sans objet.
<b>3.3.2. Délimitation au sol :</b>	Sans objet.
<b>3.3.3. Système de repérage :</b>	Sans objet.
<b>3.3.4. Système condamnant l'accès :</b>	Sans objet.
<b>3.4. <u>JARDINS PRIVATIFS</u></b>	
<b>3.4.1. Clôtures</b>	Clôtures des jardins privatifs à rez-de-chaussée par panneaux rigides de 1.20 m de hauteur type NYLOFOR 3D de BETAFENCE, ou équivalent.
<b>3.4.2. Sols</b>	Dalles gravillonnées scellées ou sur plots type STRADAL type 1080 ou équivalent de 40 x 40 cm pour les logements à rez-de-chaussée disposant d'une terrasse privative suivant plans.
<b>3.4.3. Plantations</b>	Haies mixtes selon plans.

## 4 - PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE

### 4.1 HALL D'ENTREE DE L'IMMEUBLE:

#### 4.1.1. Sols :

Carrelage classement U4P4E3C3 avec calepinage selon plans architecte.  
Incorporation d'un tapis de sol gratte pied BONAR FLOOR type Tuftiguard TT1 ou équivalent, suivant plan de décoration.

#### 4.1.2. Parois :

Peinture satinée et/ou faïence et/ou autre habillage mural et miroirs suivant plans de décoration.

#### 4.1.3. Plafonds :

Faux-plafond acoustique en plâtre peint type Gyptone Quatro de PLACOPLATRE ou équivalent.  
Éclairage incorporé. Suivant plans de décoration et réglementation acoustique.

#### 4.1.4. Élément de décoration :

Miroirs : Suivant plans de décoration.

#### 4.1.5. Ensemble entrée :

Acier thermolaqué de MANESMANN ou équivalent poignées de manœuvre verticale, fermeture par 2 ventouses électriques 300 kg. Vitrage feuilleté type STADIP 44 .2, ferme-porte encastré avec dispositif de blocage pour déménagements.

#### 4.1.6. Boîtes aux lettres :

Ensembles en acier laqué type SYRANDRE Skarn ou équivalent, anti-effraction et résistance au vandalisme, avec verrouillage 3 points, ouverture totale de la face avant, portillons individuels à clefs avec portes étiquettes et panneau porte noms.  
Une boîte aux lettres supplémentaire par rapport au nombre de logements pour le syndic d'immeuble et 2 autres pour l'implantation d'un vidéophone.  
Suivant plans de décoration.  
Conformes aux normes de La Poste (Arrêté du 29 juin 1979).

#### 4.1.7. Tableau d'affichage :

Tableaux avec cadre en acier laqué dito les boîtes aux lettres, canon, vitrage feuilleté et indépendant des boîtes aux lettres.

#### 4.1.8. Chauffage :

Sans objet.

#### 4.1.9. Equipements électriques :

Éclairage incorporé en plafond, ou appliques murales selon plans de décoration.  
Niveau d'éclairage minimum de 100 à 200 lux.  
Une prise de courant 16 A+T en gaine SG pour l'entretien du hall.  
Éclairage de sécurité suivant réglementation.

### 4.2 CIRCULATION DES PALIERS D'ETAGE :

<b>4.2.1. Sols :</b>	Moquette en lés de velours saxonés frisés sur double dossier, de classement U3SP3E1C0, BALSAN type Signature ou équivalent, conforme à la norme NF P01-010, couleur au choix du Maître d'Oeuvre. Isolation phonique aux bruits d'impact $\Delta L_w = 29$ Db. Absorption aux bruits aériens de $\alpha_w 0,25$ . Plinthes bois peintes de 10 cm de haut.
<b>4.2.2. Murs :</b>	Peinture acrylique satinée
<b>4.2.3. Plafonds :</b>	Peinture acrylique blanche satinée sous dalle de béton.
<b>4.2.4. Eléments de décoration :</b>	Moulure façon de chambranle autour des portes palières, suivant plans de décoration.
<b>4.2.5. Chauffage :</b>	Sans objet.
<b>4.2.6. Portes :</b>	<p>a) <u>Portes sur escalier</u> :</p> <p>Portes pleines peintes, CF suivant réglementation, équipées de ferme-porte, de béquilles et de 4 paumelles.</p> <p>b) <u>Ensemble menuisés de gaines palières</u> :</p> <p>Portes des gaines techniques à charnières invisibles en panneaux de particules ou médium à peindre.</p>
<b>4.2.7. Equipements électriques :</b>	Eclairage par plafonniers, ou appliques selon plans de décoration. Niveau d'éclairage de 100 lux. Allumage par détecteurs de présence avec temporisation réglable. Applique murale selon plans de décoration. Eclairage de sécurité suivant réglementation.
<b>4.3 CIRCULATIONS DES SOUS-SOLS :</b>	
<b>4.3.1. Sols (hors zone parking) :</b>	<p>Sas vers paliers et escaliers :</p> <p>Finition par peinture de sol anti-poussière compris relevés en plinthes de hauteur de 10 cm.</p> <p>Paliers ascenseurs des sous-sols :</p> <p>Finition par peinture de sol anti-poussière compris relevés en plinthes de hauteur de 10 cm.</p>
<b>4.3.2. Murs :</b>	<p>Paliers d'ascenseurs des sous-sols :</p> <p>Enduit intérieur en pâte projeté type BAGAR ou équivalent.</p> <p>Sas vers paliers et escaliers:</p> <p>Peinture vinylique ou acrylique blanche mate.</p>
<b>4.3.3. Plafonds :</b>	2 couches de peinture vinylique ou acrylique mate, ton blanc (hors zones avec isolation thermique ou incendie).
<b>4.3.4. Portes d'accès :</b>	Portes pleines CF suivant réglementation équipées de ferme-porte, de béquilles et de 4 paumelles.

<b>4.3.5. Rampe pour véhicule :</b>	Rampes en béton balayé avec ressaut de 3 cm en départ haut de rampe.
<b>4.3.6. Equipements électriques :</b>	Eclairage par luminaires en applique type LEGRAND à LEDs. Niveau d'éclairage de 100 lux. Allumage par détecteurs de présence avec temporisation réglable. Eclairage de sécurité suivant réglementation.
<b>4.4 CAGES D'ESCALIER :</b>	
<b>4.4.1. Sols des paliers :</b>	Peinture anti-poussière avec indicateur tactile collé à 50 cm du nez de marche supérieur.
<b>4.4.2. Murs :</b>	Enduit intérieur en pâte projeté type BAGAR ou équivalent.  Fût béton en peinture anti-poussière.  Porte isoplane de 90 cm CF ½ h, à peindre, avec ferme-porte. Béquilles et plaque de type BEZAULT Jazz ou équivalent.
<b>4.4.3. Plafonds et sous face escalier :</b>	Enduit intérieur en pâte projeté type BAGAR ou équivalent.
<b>4.4.4. Escalier :</b>	Peinture anti-poussière avec indicateur de départ d'escalier collé, y compris nez de marche collés anti-dérapant, contremarche haute et basse de volée avec couleur différente.
<b>4.4.5. Chauffage, ventilation :</b>	Sans objet.
<b>4.4.6. Eclairage :</b>	Eclairage sur minuterie à temporisation par plusieurs luminaires en applique par niveau. Niveau d'éclairage moyen exigé de 150 lux au sol de l'escalier. Allumage simultané sur 3 ou 4 niveaux. Eclairage de sécurité selon réglementation.

#### **4.5 LOCAUX COMMUNS :**

##### **4.5.1. Local voiture d'enfants :**

##### Locaux vélos:

- Sol : Peinture epoxy, avec relevé en plinthe.
- Murs : peinture de propreté vinilylique claire.
- Plafonds : Peinture de propreté ou isolation selon étude thermique et conforme à la norme NF P01-010.
- Eclairage : Applique type LEGRAND à LEDs. Allumage sur minuterie rotative type Plexo 55. Niveau d'éclairage minimum de 100 lux.
- Ventilation : Amenée d'air et ventilation haute naturelles par prises d'air en façade.
- Porte: Porte isoplane de 0,93 m CF 1 h à peindre avec ferme-porte. Ouverture par 1/2 canon sur organigramme et béquillage intérieur sans clef.

##### **4.5.2. Buanderie collective :**

Sans objet.

##### **4.5.3. Séchoir collectif :**

Sans objet.

##### **4.5.4. Locaux de rangements d'entretien :**

- et
- Local encombrant au sous-sol
  - Sol : Peinture epoxy
  - Murs : Peinture vynilique mate blanche

##### **4.5.5. Locaux sanitaires :**

Sans objet

#### **4.6 LOCAUX SOCIAUX :**

##### **4.6.1. salle de bricolage :**

Sans objet

##### **4.6.2. Salle de jeux et de réunion :**

Sans objet

#### **4.7 LOCAUX TECHNIQUES :**

##### **4.7.1. Locaux de réception des ordures ménagères :**

##### Local poubelles à rez de chaussée.

- Sol : carrelage 30X30 antidérapant de chez DESVRES
  - Murs : faïence sur 1m40 de haut complété par de la peinture de propreté
- Poubelles fournies par la Ville d'EPINAY.  
 Equipement particulier : robinet fileté à clef pour nettoyage.
- Plafonds : Peinture de propreté ou isolation selon étude thermique et conforme à la norme NF P01-010.
  - Eclairage : Tube fluorescent étanche, à haut rendement avec balast électronique, type Park MAZDA. Allumage sur minuterie rotative type Plexo 55 ou détecteur de présence. Niveau d'éclairage minimum de 100 lux. Avec 1 prise étanche 16 A+ T près de la minuterie.
  - Ventilation : Amenée d'air naturelle par prises d'air en façade et extraction par conduit de VMC indépendant de ceux des logements.
  - Porte: Porte isoplane CF 1 h à peindre avec ferme-porte. Ouverture à clé (sur organigramme) avec 1/2 canon. Seuil maximum 2 cm.



	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Divers : robinet de puisage fermant à clef et à 1,20 m de haut, siphon de sol PVC et forme de pente. Consignes de tri à la charge du Maître d'Ouvrage.</li> </ul>
<b>4.7.2. Chaufferie :</b>	<p>Sol : Peinture polyuréthane mono-composant, avec relevé en plinthe. Divers : 1 siphon de sol et 1 PC</p>
<b>4.7.3. Sous-station de chauffage :</b>	Sans objet.
<b>4.7.4. Local surpresseur :</b>	Sans objet.
<b>4.7.5. Local Transformateur EDF :</b>	Sans objet.
<b>4.7.6. Local machinerie ascenseurs :</b>	<p>Sans objet (moteur en gaine) Armoire électrique en façade d'ascenseur au dernier niveau de chaque bâtiment.</p>
<b>4.7.7. Local ventilation mécanique :</b>	Sans objet
<b>4.7.8. Local eau :</b>	<p>Local implanté en limite de propriété au sous-sol du bâtiment:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sol : Sol : Peinture polyuréthane mono-composant, avec relevé en plinthe.</li> <li>- Murs : béton nu.</li> <li>- Plafonds : béton nu ou isolation selon étude thermique et acoustique conforme à la norme NF P01-010.</li> <li>- Eclairage : Tube fluorescent étanche, à haut rendement avec balast électronique, type Park MAZDA. Allumage sur interrupteur type Plexo 55. Niveau d'éclairage minimum de 100 lux. Avec 1 prise étanche 16 A+ T près de l'interrupteur.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ventilations : Naturelle par prises d'air en façade.</li> <li>- Porte: Porte pleine, CF selon réglementation, peinte et avec ferme-porte. Ouverture par 1/2 canon sur organigramme coté extérieur et molette de décondamnation coté local. Ferme porte à compas.</li> <li>- Divers : Robinet, siphon de sol en PVC et 1 PC</li> </ul>
<b>4.8. <u>CONCIERGERIE</u> :</b>	
<b>4.8.1. Composition du local :</b>	Sans objet.
<b>4.8.2. Equipements divers :</b>	Sans objet.

## 5 - EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE

### 5.1 ASCENSEURS et MONTE-CHARGES

#### 5.1.1. Ascenseur :

Ascenseurs électriques pour 8 personnes conforme aux normes CE et handicapés, desservira tous les niveaux, du sous sol au dernier étage, manœuvre collective à la descente.

Temps d'attente moyen entre 80 secondes et 115 secondes.

Portes automatiques à ouverture latérale et un ou deux faces de service selon les bâtiments.

Portes intérieures en inox, extérieures en peinture à l'exception de la porte à rez-de-chaussee qui sera en inox.

Equipement cabine : Parois stratifiées dans la gamme du fabricant, miroir 1/2 hauteur ou toute hauteur selon fabricant, sol dito hall, plinthes en aluminium anodisé, barres d'appui sur 2 cotés de cabines, contact à clef dans la cabine pour usage aux niveaux de sous-sol, bâche de protection à la livraison, éclairage de sécurité, indication du niveau en cabine, et téléphonie reliée au service de dépannage.

#### 5.1.2. Monte-charges :

Sans objet.

### 5.2 CHAUFFAGE, EAU CHAUDE :

#### 5.2.1. Equipement thermique de chauffage :

Voir article 2.9.4.1.

#### 5.2.2. Service d'Eau chaude :

Voir article 2.9.4.1. performances permettant l'obtention d'un label RT 2012-20%.

### 5.3 TELECOMMUNICATION :

#### 5.3.1. Téléphone :

Installation conforme à la réglementation, raccordée au réseau France Télécom avec libre choix de l'opérateur pour chaque locataire.

#### 5.3.2. Antenne TV et Radio :

Antenne collective hertzienne, placée en toiture avec amplificateurs, répartiteurs, déviateurs et filtres numériques. Installation conforme à la norme C 90-125.

Installation conforme à la réglementation.

### 5.4 RECEPTION, STOCKAGE ET EVACUATION

Local poubelles à rez de chaussée.

**DES ORDURES MENAGERES****5.5 VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX :**

Ventilation mécanique contrôlée des logements et locaux collectifs non situés en façades.  
Extracteurs, montés sur socles bétons sur plots anti-vibratiles en combles techniques ou terrasses inaccessibles.  
Renvoi d'alarme sur l'armoire générale en sous-sol du bâtiment.

**5.6 ALIMENTATION EN EAU :****5.6.1. Comptages généraux :**

Compteur général fourni et posé par la Compagnie des Eaux d'EPINAY dans le local de branchement eau décrit en 4.7.8.

**5.6.2. Réducteur ou régulateur de pression, traitement d'eau :**

Suivant pression fournie par la compagnie des eaux, réglementation et analyse de l'eau de ville.

**5.6.3. Colonnes montantes :**

Tubes PVC pression, polyéthylène haute densité ou acier galvanisé, en gaine palière.  
Vanne d'isolement avec purge en pied de colonne.  
Toutes les traversées de planchers seront isolées par fourreaux résilients.

**5.6.4. Branchements particuliers :**

Eau Froide Sanitaire: En gaine palière sur colonnes montantes avec robinets de barrage et manchettes selon prescriptions du concessionnaire, pour pose de compteurs individuels en location avec report sur gestionnaire énergétique en tableau d'abonné de chaque appartement.

Eau Chaude Sanitaire : En gaine palière ou gaine de logement sur boucle d'alimentation avec robinets de barrage et manchettes selon prescriptions du concessionnaire, pour pose de compteurs individuels en location avec report sur gestionnaire énergétique en tableau d'abonné de chaque appartement.

Eau Chaude Chauffage : En gaine palière sur boucle d'alimentation avec robinets de barrage et manchettes selon prescriptions du concessionnaire pour pose de compteurs individuels calorifiques éventuels en location et avec report sur gestionnaire énergétique en tableau d'abonné de chaque appartement.

**5.7 ALIMENTATION AU GAZ :****5.7.1. Colonnes montantes :**

Sans objet.

**5.7.2. Branchement et comptages particuliers :**

Sans objet.

**5.7.3. Comptages des services généraux :**

Coffret de branchement gaz en façade, avec compteur incorporé.

**5.8 ALIMENTATION EN ELECTRICITE****5.8.1. Comptages des services généraux :**

Situé dans le local TGBT au 1<sup>er</sup> sous-sol du bâtiment

**5.8.2. Colonne montante :**

ou en pied de colonne.

Colonne montante en gaine palière de chaque bâtiment depuis le distributeur (et la coupure par bâtiment) raccordant l'installation au câble en attente dans le local TGBT ou en pied de colonne.

**5.8.3. Branchements et comptages particuliers :**

Dérivations d'abonnés par conduits encastrés dans les planchers jusqu'aux tableaux d'abonnés dans chaque appartement.

Compteurs particuliers placés dans gaines palières ou système Téléreport selon prescription du fournisseur d'électricité.

Comptages indépendants pour parties communes à rez-de-chaussée et en étage, éclairage de parking et locaux communs et techniques du sous-sol, et ascenseur (sur la ventilation mécanique avec pompe à chaleur selon nécessité).

Le nombre de comptage pourra être sujet à variation en fonction des critères d'obtention RT2012-20%.

Tableaux d'abonnés situés dans l'entrée de chaque appartement avec portillon de fermeture et accessibles aux handicapés.

## 6 - PARTIES COMMUNES EXTERIEURES ET LEURS EQUIPEMENTS

<p><b>6.1 <u>VOIRIE ET PARKING :</u></b></p> <p><b>6.1.1. Voirie d'accès :</b></p> <p><b>6.1.2. Trottoirs :</b></p> <p><b>6.1.3. Parkings visiteurs :</b></p> <p><b>6.2 <u>CIRCULATIONS DES PIETONS</u></b></p> <p><b>6.2.1. Chemin d'accès :</b></p> <p><b>6.3 <u>ESPACES VERTS :</u></b></p> <p><b>6.3.1. Aires de repos :</b></p> <p><b>6.3.2. Plantation d'arbres, arbustes et fleurs :</b></p> <p><b>6.3.3. Engazonnement :</b></p> <p><b>6.3.4. Arrosage :</b></p> <p><b>6.3.5. Bassins décoratifs :</b></p> <p><b>6.3.6. Chemins de promenades :</b></p> <p><b>6.4 <u>AIRES DE JEUX :</u></b></p> <p><b>6.4.1. Sol :</b></p> <p><b>6.4.2. Equipements :</b></p> <p><b>6.5 <u>ECLAIRAGE EXTERIEUR :</u></b></p> <p><b>6.5.1. Signalisation de l'entrée :</b></p> <p><b>6.5.2. Eclairage extérieur :</b></p> <p><b>6.6 <u>CLOTURES :</u></b></p> <p><b>6.6.1. Sur rue :</b></p> <p><b>6.6.2. Avec les propriétés voisines :</b></p> <p><b>6.7 <u>RESEAUX DIVERS :</u></b></p>	<p>Accès au parking par la porte basculante à rez-de-chaussée du bâtiment sur la rue.</p> <p>Sans objet.</p> <p>Sans objet.</p> <p>Sans objet.</p> <p>Sans objet.</p> <p>Sans objet.</p> <p>Plantations et aménagements suivant plan des espaces verts.</p> <p>Sur l'ensemble des zones non minérales.</p> <p>1 robinet de puisage collectif. Position suivant plan des espaces verts.</p> <p>Sans objet.</p> <p>Sans objet.</p> <p>Sans objet.</p> <p>Sans objet.</p> <p>Sans objet.</p> <p>Sans objet.</p> <p>1 applique au dessus de l'entrée du bâtiment. Niveau d'éclairage minimum de 50 lux si disposés en façade extérieure et 100 lux au droit d'une entrée en retrait. Commande par détecteur crépusculaire.</p> <p>Sans objet.</p> <p>Mur bahut avec cloture en acier thermolaqué à barreaudage verticale dessus. Hauteur totale 2m de haut.</p> <p>Sans objet.</p>
--	--

<b>6.7.1. Eau :</b>	Assuré par la Compagnie des Eaux depuis la canalisation publique jusqu'au compteur. Vanne avant compteur général et dispositif disconnecteur.
<b>6.7.2. Gaz :</b>	Assuré par la GRDF depuis la canalisation publique sous la voie piétonne jusqu'au compteur. Vanne puis compteur dans la borne.
<b>6.7.3. Electricité:</b>	Réseau enterré ou protégé jusqu'au TGBT en sous-sol du bâtiment ou pied de colonne.
<b>6.7.4. Poste d'incendie, extincteurs :</b>	Extincteurs dans parking à raison de 1 pour 15 véhicules.
<b>6.7.5. Egoûts :</b>	Raccordement des réseaux d'évacuation sur le réseau d'égoût de la Ville d'EPINAY.
<b>6.7.6. Epuration des eaux :</b>	Séparateurs d'hydrocarbures en niveau bas du bâtiment (Compris pompe de relevage).
<b>6.7.7. Télécommunication :</b>	Branchement téléphone sous fourreaux conformément à la réglementation du concessionnaire.
<b>6.7.8. Drainage du terrain :</b>	Récupération des eaux de pluies sur un bassin de rétention sous le bâtiment.
<b>6.7.9. Evacuation des eaux de pluie et ruissellement sur le terrain :</b>	de Sans objet.